

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT

Réunion du 18 octobre 2018, 20H30 à la mairie

**Présents** : Maryse TOCQUER, René LE TALLEC, Louis THOMAS, Isabelle BIDEAU, Jean Claude GUILLOU, Hervé QUEMENER, Serge DEBERGUE, Olivier LEON, Antoine CORIOU

**Absents** : Denis SEITE (procuration à Louis THOMAS), Yves Marie DAYOT (procuration à Maryse TOCQUER), Nathalie BIHAN, Claude LE NOAN, Joseph ISNARD, Michel PITON

**Secrétaire de séance** : Olivier LEON

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 12/10/2018

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2018
- Bilan estival et tarifs camping 2019
- Demande de subvention Enclos paroissial
- Délégation au 1<sup>er</sup> adjoint pour la signature d'un acte administratif avec Finistère Habitat
- Contrat de prévoyance à compter du 01.01.2019
- Participation de la commune au contrat prévoyance
- Attribution de nom à un espace public St Jeannais
- Questions diverses

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2018 :

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2. Bilan estival et tarifs camping 2019

Le camping a été bien fréquenté cet été.

Recettes : 19 231.93€ (contre 13 767.75€ en 2017). Les dépenses se sont élevées à 15 415.25€ soit un résultat de +3 816.68€.

Le nombre de nuitées adultes a été de 2 396 (820 personnes) et 358 nuitées enfants (106 enfants)

### Tarifs 2019 :

Les tarifs proposés par la commission tourisme sont :

Prestation	Tarif
Emplacement simple	3,35€
Emplacement grand confort	4,30€
Adulte	3,55€
Enfant (-10 ans)	1,95€
Camping-car	7,40€
Voiture	1,85€
Moto	1,45€
Chien	1,45€
Branchement Electrique 6A	3,10€
Hébergement en salle	5,80€
Lave-linge	4,35€
Sèche-linge	4,35€
Douche (pour personnes extérieures au camping)	2.00€

**Vote** : approuvé à l'unanimité

### 3. Demande de subvention – Travaux de l'enclos Paroissial

Le montant de l'estimation des travaux est de 69 621.12€ TTC

Cela comprend : EGLISE :

- ❖ Des réparations de couverture
- ❖ La pose de nantaises sur la toiture de l'Église au Nord
- ❖ La réparation du vitrail cassé
- ❖ La reprise des contreforts
- ❖ L'enduit sur les murs de la salle du trésor + alentours
- ❖ La réparation des charpentes & plancher touchés par la méréule
- ❖ La création d'une grille pour remplacer une porte contaminée

ARC DE TRIOMPHE

- ❖ Le rejointement de l'Arc de Triomphe

ORATOIRE :

- ❖ Des réparations de couverture sur l'oratoire
- ❖ L'étude de la charpente de l'oratoire

Le conseil municipal est invité à autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ETAT et de la Région pour ces travaux

**Vote** : approuvé à l'unanimité

### 4. Délégation au 1<sup>er</sup> adjoint pour la signature d'un acte administratif avec Finistère Habitat

La commune a approuvé, lors du conseil municipal du 22 février dernier, la vente du lot n°1 de Rozigou à la société Finistère Habitat pour la construction de 2 maisons HLM. Finistère Habitat souhaite formaliser cette vente par un acte administratif. Le conseil est donc invité à autoriser René LE TALLEC, 1er adjoint, à signer l'acte administratif avec Finistère Habitat afin que Mme le Maire puisse le certifier authentique par la suite.

**Vote** : approuvé à l'unanimité

### 5. Contrat de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

La commune est adhérente au contrat groupe COLLECTEAM ce qui permet aux agents en arrêt de travail de percevoir un complément de rémunération. Ce contrat arrive à échéance au 31.12.2018. Le CDG29 a relancé une consultation. Le contrat retenu, après négociation et validation par le CTP (Comité Technique Paritaire), est celui de CNP/SOFAXIS. La durée du contrat est de 6 ans.

Les caractéristiques du contrat proposé sont :

Garantie de base :

- Baisse de traitement consécutive à une ITT (arrêt de travail)
- Invalidité permanente totale

En option (au choix de l'agent) :

- Perte de retraite consécutive à une invalidité permanente
- Décès et/ou perte totale d'autonomie
- Rente éducation.

Indemnisation à hauteur de 95% du traitement net de référence.

Taux de cotisation : 1.64% du traitement indiciaire + NBI.

Si la commune adhère au contrat, elle est obligée de verser une participation employeur à l'agent.

L'agent est libre d'adhérer/ou non; et c'est lui qui paye les 1.64%

Le conseil municipal est invité à approuver l'adhésion de la commune à ce nouveau contrat à compter du 01.01.2019

**Vote** : approuvé à l'unanimité

### 6. Participation employeur au contrat prévoyance

La commune verse actuellement aux agents une somme de 11€ par mois et par agent au titre de la participation employeur au contrat de prévoyance.

Compte tenu de la hausse du taux de cotisation pour les agents au contrat prévoyance, le conseil municipal est invité à augmenter la participation employeur. Le montant proposé est de 13€ par mois et par agent dans la limite du montant de la cotisation. Le coût pour la collectivité serait de 1 099.18€ par an (cotisations patronales incluses).

**Vote** : approuvé à l'unanimité

**7. Attribution de nom à un espace public St Jeannais :**

La famille de Jean François LE GAC, unique déporté de St Jean du Doigt pendant la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale, nous sollicite afin d'honorer sa mémoire en attribuant son nom à un espace public de la commune. La commission Tourisme a proposé de nommer « Place Jean François LE GAC » la place au niveau de l'impasse des peintres. Les élus ont finalement décidé de consulter sa petite fille concernant l'emplacement mais valide l'attribution de nom à un espace public.

**Vote** : approuvé à l'unanimité

**Questions diverses :**

Chemin / lieu de la mémoire :

Suite à la proposition de Mme Maryvonne MOAL, de l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation, contact sera pris avec la Commune de Plougasnou pour définir comment St Jean du Doigt peut s'associer à la démarche.

PLUIH:

Exposition itinérante visible à la mairie depuis Mercredi 17 octobre pour 3 semaines

SDEF :

Rapport d'activité 2017 consultable en mairie et sur [www.sdef.fr](http://www.sdef.fr)

Prix de l'eau potable dans le Finistère – Synthèse 2017

Rapport consultable en mairie ou sur le site [www.finistère.fr](http://www.finistère.fr)

Finistère Habitat

Rapport activité 2017 consultable en mairie.

Avant de lever la séance, Le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :

**Jeudi 22 novembre 2018 à 20h30**